

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial : Orléans Métropole s'engage contre le réchauffement climatique

Orléans Métropole s'engage dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avec pour objectif de définir une stratégie et un plan d'actions ambitieux réaliste et opérationnel, d'ici novembre 2018, pour adapter notre territoire au changement climatique. Orléans Métropole est en route vers un objectif de territoire à énergie neutre voire positive et 100 % renouvelable.

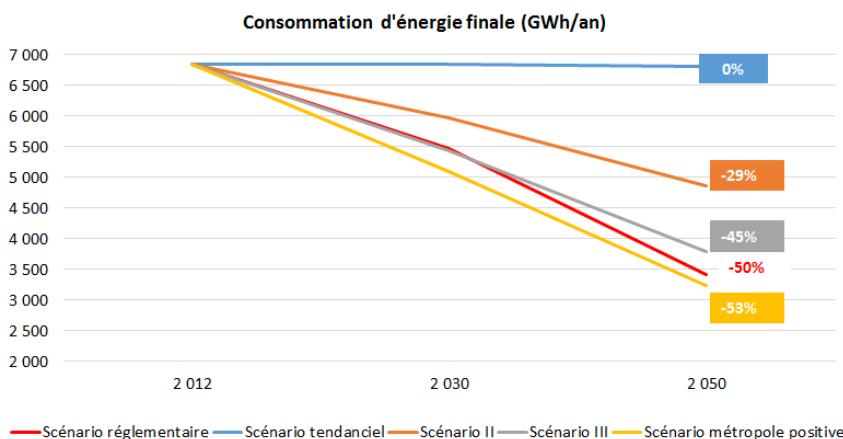
Quels scénarios pour le schéma directeur 2030 / 2050 ?

- **Scénario I** : Tendanciel
- **Scénario II** : Rénovation massive avec développement modéré d'énergies renouvelables et pénétration des véhicules électriques
- **Scénario III** : Rénovation performante avec développement important d'énergies renouvelables et modification de la mobilité sur tous les fronts
- **Scénario IV** : Vers l'autonomie énergétique de la métropole conformément au projet métropolitain.

Le choix d'un scénario ambitieux

L'un scénario répond aux objectifs réglementaires français : le scénario IV. C'est donc l'option la plus en phase avec les ambitieux objectifs nationaux et internationaux qui a été retenue par Orléans Métropole. Pour atteindre cet objectif de territoire à énergie neutre voire positive, il faut notamment :

- **Réduire par 2 nos consommations d'énergies**
- **Multiplier par 7 notre production locale d'énergies renouvelables**
- **Ces politiques devront avoir un impact positif sur la qualité de l'air**



Le PCAET, c'est quoi ?

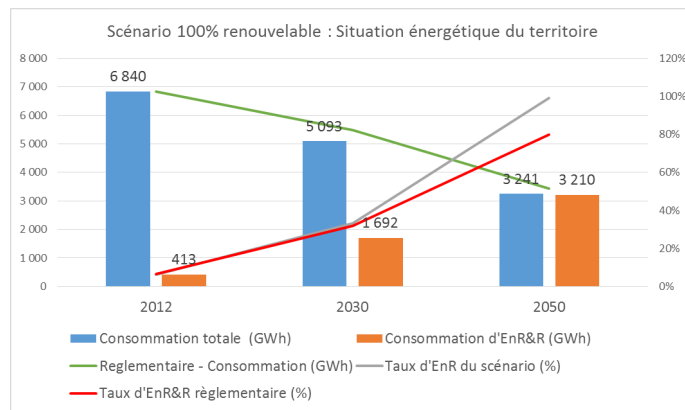
Le Plan Climat Air Énergie Territorial est une politique à l'échelle métropolitaine qui doit permettre de définir les orientations à prendre et les actions à mettre en œuvre pour que la transition énergétique de notre territoire réponde aux objectifs d'économie d'énergie et d'amélioration de la qualité de notre environnement, tout en mobilisant les acteurs du territoire autour de projets novateurs et dans une logique de croissance verte.

PCAET : processus d'élaboration

Le diagnostic et les hypothèses de scénarios à horizon 2030 et 2050 ont été présentés lors du Conseil Métropolitain du 28 septembre 2017. Jusqu'en novembre 2017, des groupes de travail et des réunions de concertation, avec les habitants notamment, ont eu lieu pour la définition du schéma directeur 2030/2050, qui arrêtera la trajectoire climat air énergie que souhaitera se donner le territoire. Plusieurs scénarios ont été évoqués et l'option retenue est validée, le 25 janvier 2018 par le Conseil Métropolitain, avant une première approbation du PCAET prévue en novembre 2018. Les habitants pourront ensuite participer à ce processus à travers de nouveaux ateliers de concertations qui seront organisés début 2019.

Orléans Métropole territoire à énergie neutre voire positive : Comment faire ?

Pour atteindre ces objectifs et réduire par 2 les consommations d'énergies tout en multipliant par 7 la production locale d'énergies renouvelables, la mobilisation territoriale doit être globale avec une implication de tous : citoyens, associations, collectivités, aménageurs, bailleurs, entreprises, filières professionnelles, financeurs, chercheurs ou encore urbanistes. Tous les secteurs sont également concernés avec notamment *(les éléments ci-dessous sont des pistes de travail qui serviront de feuille de route à notre territoire afin d'atteindre les objectifs fixés)* :



Pour l'habitat - Consommation d'énergie finale : objectif -43%

- **Rénovation complète** (fenêtre, mur, toiture, ventilation) de logements avec des pratiques de rénovation au top : gains minimaux de 50 % par rénovation.
- **Densification** : Réduction de 30 % de la construction de maisons individuelles au profit de petits et moyens collectifs.
- **Construction neuve** : Respect de la norme RT 2020 (34 kWh par mètre carré et par an), substitution accélérée des équipements de chauffage (au bout de 18 ans).
- **Efficacité des équipements** : Incitation à l'achat d'équipements de classe A +.
- **Sobriété - Évolution des besoins** : Diminution des températures de consignes de 2°C avec domotisation de nos logements. Réduction d'eau chaude et stagnation des consommations électriques.
- **Évolution des modes de chauffage** : Arrêt du développement des systèmes électriques directs dans les logements les plus consommateurs, raccordement de logements à des réseaux de chaleur, développement fort des chauffe-eau solaires, chaudières biomasse, pompe à chaleur.

Pour les transports - Consommation d'énergie finale : -56%

- **Taux d'occupation des véhicules individuels** : objectif d'1,55 personne par véhicule (contre 1,35 actuellement) grâce notamment à des actions en faveur du covoiturage renforcées et développées.
- **Densification urbaine** : réduction de 5% des distances parcourues (urbanisme de proximité).
- **Évolution des parts modales** : Réduction très forte du nombre de déplacements en voiture :

⇒ **Très forte progression de la pratique du vélo, des transports en commun et de la marche**

⇒ **Régression importante de l'usage de la voiture**

- **Motorisation véhicules particuliers** : 50% de véhicules électriques en bioGNV. 55 000 véhicules au total, soit un rythme de 1 400 par an. Très fort développement de l'électromobilité.
- **Rendement des véhicules** : 10% de gains énergétiques (hypothèse exogène au territoire).

Pour les entreprises - Consommation d'énergie finale : -60%

- **Rénovation de l'ensemble du parc tertiaire** avec des gains énergétiques de 50 % par rénovation.
- **Densification** des activités favorisant l'économie circulaire.
- **Construction neuve** : Respect de la RT 2020 (40 kWh par mètre carré et par an), substitution accélérée des équipements de chauffage (au bout de 18 ans).
- **Efficacité énergétique** : Valorisation thermique de sites industriels.
- **Alimentation énergétique** : Installation de centrales photovoltaïques sur les toitures des entrepôts.



Multiplier les énergies renouvelables par 7 par rapport à 2012

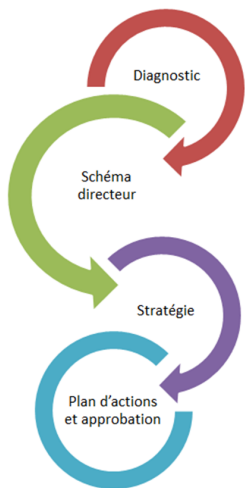
- **Biomasse (collectif)**: Cogénération (électricité/chaleur), raccordement de logement à des réseaux de chaleur (extension des réseaux existant).
- **Biomasse (individuel)**: Rénovation du parc de systèmes actuels et développement de systèmes performants.
- **Géothermie**: 22 000 logements raccordés (contre une centaine actuellement).
- **Solaire thermique**: 15 000 logements raccordés, soit 37 000 m² de capteur (contre 500 m² actuellement).
- **Solaire photovoltaïque**: 50% des toitures favorables (inclinaison et orientation) équipées.
- **Méthanisation**: Valorisation de 80% du gisement identifié (110 GWh).
- **Chaleur fatale industrielle**: Valorisation thermique de sites industriels.

Quelques impacts financiers (2020/2050) à l'échelle du territoire

- Rénovation thermique : **1 600 M€ pour 50 000 logements** (53M€/an sur 30 ans), **2 800 M€** pour le tertiaire.
- Développement des énergies renouvelables : **2 000 M€ d'investissement**.
- Accompagnement à la sobriété énergétique des ménages : Investissement de **500€/ famille**, soit 62 M€.
- Développement d'un réseau de bornes électriques : **3M € pour 1000 bornes**.

Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec notre facture énergétique actuelle . L'objectif est de relocaliser cette facture sur le territoire en développant notamment l'économie locale et la croissance verte de notre territoire.

Calendrier du PCAET



- **2017** : Présentation du diagnostic en Conseil Métropolitain de septembre et finalisation du schéma directeur
- **25 janvier 2018** : Validation du Schéma directeur 2030 / 2050 par le Conseil Métropolitain
- **25 janvier 2018** : Ratification de la convention des Maires
- **De janvier à avril 2018** : Élaboration de la stratégie 2019 / 2025
- **Avril 2018** : Validation de la stratégie et du préprogramme d'actions
- **De janvier à septembre 2018** : Construction du plan d'actions 2019 / 2025 détaillé et missions complémentaires d'expertise :
 - ⇒ Construction d'un référentiel projet pour accompagner les porteurs de projets
 - ⇒ Convention avec le CEREMA pour définir la stratégie de mobilisation avec les acteurs du territoire
 - ⇒ Convention avec le BRGM pour le développement de la géothermie sur le territoire.
 - ⇒ Engagement dans la démarche Cit'Ergie. Outil de management qui reconnaît la qualité managériale d'une politique énergétique et climatique d'une collectivité.
- **Novembre 2018** : Approbation du PCAET en Conseil Métropolitain
- **De novembre 2018 à avril 2019** : Consultation publique, avis de la Région Centre-Val

de Loire et de l'État, avant approbation définitive

[Une plateforme numérique collaborative](#) est en ligne depuis octobre 2017. Elle permet à tous de prendre connaissance des enjeux, de proposer des actions et de porter des commentaires.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Que dit la Loi ?

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte, publiée le 18 août 2015, a fait évoluer les « plans climat-énergie territoriaux » en « plans climat-AIR-énergie territoriaux ». Il revient aux EPCI (Établissements Publics de Coopération intercommunale) de les réaliser et de les adopter avant le 31 décembre 2018.

www.territoires-climat.ademe.fr

www.orleans-metropole.fr

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Les objectifs internationaux à l'horizon 2050

limiter le réchauffement climatique bien en deçà de **+2°C**

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030

- **40 %** d'émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) par rapport à 1990
- **30 %** de consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012
- 32 %** d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie